



Le réseau  
de transport  
d'électricité

CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

## SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) OCCITANIE



# L'essentiel pour comprendre et participer

Mars 2021





## VOTRE AVIS COMPTE !

### La transition énergétique avance... Nous préparons le réseau électrique de demain !

Le 8 avril 2021 s'ouvrira la concertation sur le futur Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Occitanie.

Pour répondre aux ambitions retenues par l'État dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), Réseau de transport d'électricité (RTE) est chargé de l'élaboration de ce schéma, en association avec les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité en Occitanie.

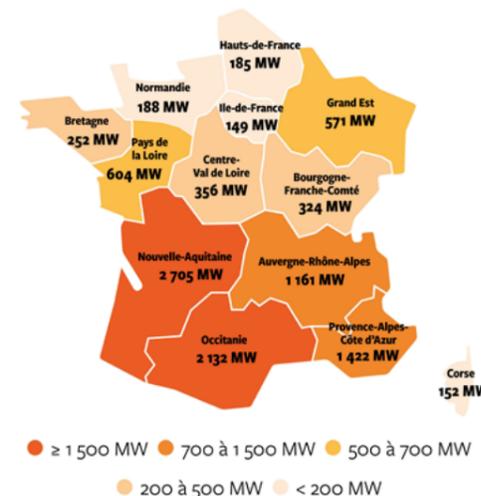
Les moyens de production d'électricité en Occitanie se diversifient avec le développement des énergies renouvelables. Le défi consiste à adapter le réseau électrique pour collecter l'électricité produite par ces nouvelles installations et l'acheminer jusqu'aux consommateurs.

Le schéma a pour objet de définir les investissements à prévoir sur les réseaux électriques et leur mode de financement, afin de permettre le raccordement des productions d'énergie renouvelable attendues sur les 10 prochaines années en Occitanie.

**Du 8 avril au 20 mai 2021, vous avez la possibilité de prendre connaissance du projet de S3REnR Occitanie et de formuler vos observations et propositions.**

Les gestionnaires de réseaux répondront aux avis et observations issus de la concertation. Après consultation des parties prenantes et examen par l'Autorité Environnementale, le schéma dans sa version définitive sera transmis au Préfet de région.

Puissance solaire raccordée par région au 30 septembre 2020

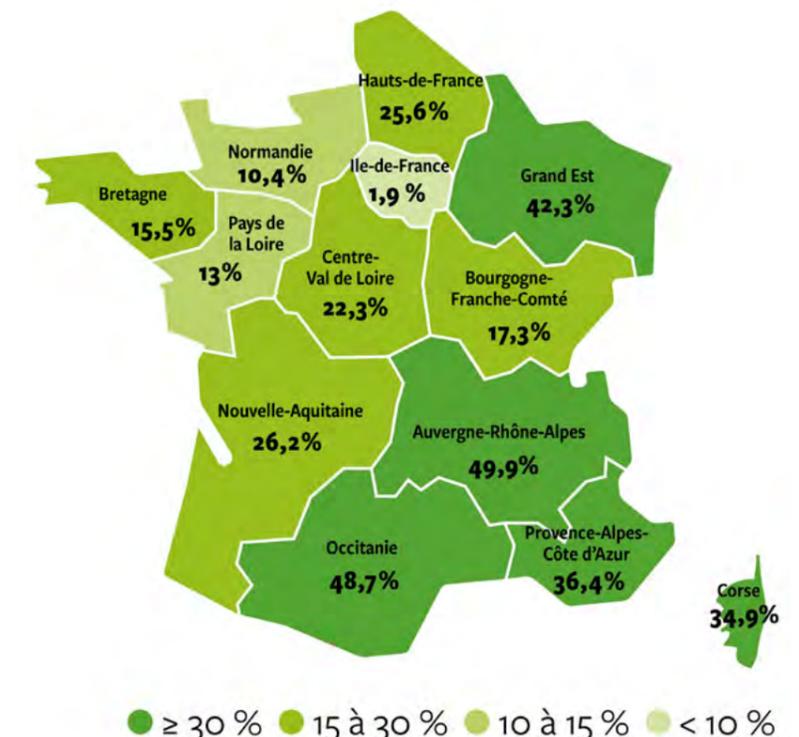


## Les énergies renouvelables en Occitanie

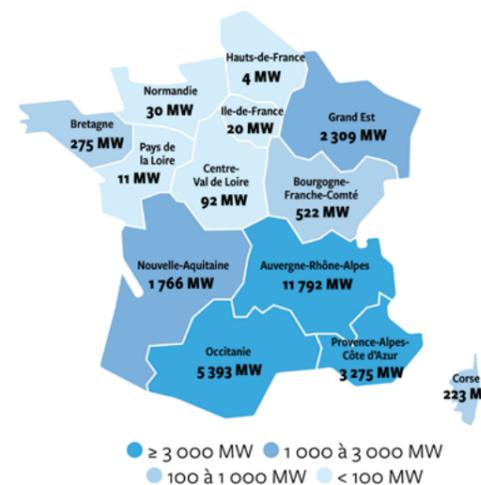
En septembre 2020, plus de 9 000 mégawatts\* de production d'énergie renouvelable sont raccordés sur le réseau électrique en Occitanie.

Grâce à ces moyens de production, 48,7 % de la consommation d'électricité d'Occitanie a été couverte en 2020 par de la production renouvelable.

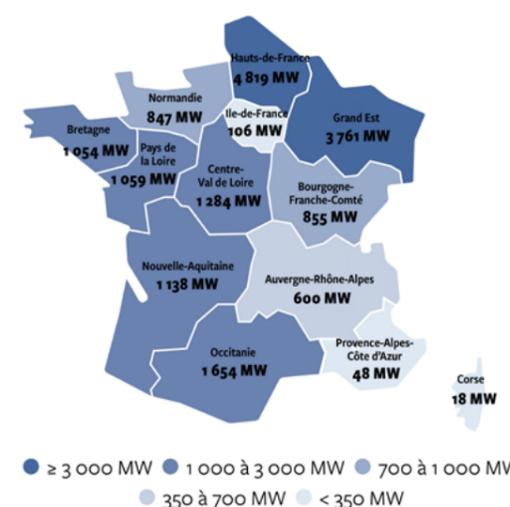
Couverture de la consommation par la production renouvelable en année glissante



Puissance hydraulique raccordée par région au 30 septembre 2020



Puissance éolienne raccordée par région au 30 septembre 2020



Source : panorama de l'électricité renouvelable 2<sup>e</sup> trimestre 2020 @RTE / SER / ENEDIS / ADEEF / Agence ORE

\*1 mégawatt (MW) = 1 million de watts. C'est la puissance moyenne nécessaire pour alimenter 1 000 foyers.

# Un réseau qui évolue au service du territoire et de la transition énergétique

Lorsque la capacité d'accueil du réseau électrique actuel s'avère insuffisante au regard des besoins de raccordement des énergies renouvelables, il est nécessaire de faire évoluer ce réseau en garantissant la sûreté de fonctionnement du réseau électrique.

## Les enjeux de la transition énergétique pour le réseau électrique

Le réseau électrique s'est bâti historiquement pour transporter vers les lieux de consommation une électricité produite très majoritairement à partir de grands sites de production centralisés (les centrales hydrauliques, les centrales thermiques, les centrales nucléaires...). La grande partie de cette production a la particularité d'être continue et disponible à la demande.

Le développement des énergies renouvelables se diversifie à la fois technologiquement (filiales éolienne, photovoltaïque, bioénergie...) et géographiquement sur le territoire, tout en présentant un caractère fluctuant.

**Le réseau électrique doit donc faire face à des flux d'électricité de plus en plus variables** et parfois très différents des flux historiques. Les technologies numériques sont un véritable levier pour accroître la capacité du réseau à s'adapter à ces nouveaux flux, mais elles ne suffisent pas.

**La structure du réseau électrique doit également évoluer** pour collecter l'électricité produite sur ces nouveaux sites de production et l'acheminer jusqu'aux consommateurs, tout en garantissant la sûreté de fonctionnement du système électrique.

## Le S3REnR est un document prospectif et adaptable au développement des énergies renouvelables

**Le S3REnR est un outil de planification du réseau électrique, qui optimise les investissements à réaliser.** Ce document prospectif est élaboré à partir d'une vision du développement des énergies renouvelables à l'horizon 2030, vision qui comporte nécessairement une part d'incertitude. Des mécanismes sont prévus pour pouvoir adapter ou réviser le schéma au fur et à mesure de sa mise en œuvre en fonction de l'évolution de la localisation des projets d'énergie renouvelable.

Il ne traite pas des projets d'installations de production d'énergie renouvelable qui feront l'objet de leurs propres procédures administratives et de concertation.



## Le S3REnR se construit en 3 étapes

**1. Réaliser un panorama des énergies renouvelables** à partir de la vision des acteurs locaux de l'énergie (porteurs de projets, services de l'Etat, élus locaux, représentants des territoires dans le domaine de l'énergie...). Cette analyse permet de mieux cerner les zones où pourraient se développer les énergies renouvelables et ainsi définir une répartition géographique des « capacités d'accueil » à réserver pour accompagner ce développement.

**2. Identifier les aménagements du réseau** nécessaires pour mettre à disposition ces capacités d'accueil, en tenant compte des enjeux techniques, environnementaux et financiers.

**3. Chiffrer les investissements** associés à ces évolutions et définir la répartition du financement entre les producteurs et les gestionnaires de réseaux.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Le S3REnR prévoit les infrastructures électriques permettant d'assurer la solidarité énergétique entre les territoires à l'échelle régionale et avec les régions limitrophes, afin que l'énergie renouvelable produite en tout lieu et à tout instant puisse être acheminée vers les lieux de consommation.**

## La prise en compte des enjeux environnementaux

Tout au long du processus, le S3REnR intègre les enjeux environnementaux. Les orientations des territoires seront prises en compte, notamment en termes paysagers, de patrimoine naturel et d'occupation du sol. Le projet de S3REnR fait l'objet d'une évaluation environnementale.



## Un travail collaboratif

**Les gestionnaires des réseaux électriques** ont pour mission d'anticiper et de planifier les évolutions du réseau électrique nécessaires pour accueillir, de manière coordonnée et optimale, les énergies renouvelables sur les territoires. Ce travail d'anticipation est notamment nécessaire au regard des délais de réalisation de nouveaux ouvrages électriques, généralement de 5 à 8 ans entre les phases d'études, d'instruction et de travaux.

**RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité** est chargé par la loi d'élaborer les Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), en lien avec les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité en Occitanie.

RTE n'a pas pour rôle de définir une territorialisation des ambitions régionales en matière d'énergie renouvelable, mais d'apporter aux différents acteurs un éclairage sur les impacts financiers et techniques en termes de développement de réseau, en réponse à un scénario de puissance à raccorder et de localisation des gisements.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

**La capacité d'accueil d'un poste électrique au sens du S3REnR est la quantité de production renouvelable, exprimée en mégawatts, qui peut se raccorder sur ce poste dans le respect des critères de sûreté et de qualité de fonctionnement du réseau. Elle dépend de la production déjà installée et du niveau de consommation de la zone ainsi que, bien sûr, des caractéristiques du poste électrique et des lignes qui le desservent.**

# Adapter le réseau électrique pour raccorder la production des énergies renouvelables en Occitanie

En Occitanie, les énergies renouvelables vont continuer à se développer. L'Etat (PPE<sup>1</sup>), la Région (SRADDET<sup>2</sup> et REPOS<sup>3</sup>) et les intercommunalités (PCAET<sup>4</sup>) expriment, chacun à son échelle, des ambitions fortes en matière de transition énergétique. Le réseau électrique doit accompagner ces ambitions.

L'ambition régionale retenue par le Préfet de région le 20 octobre 2020 pour l'élaboration du S3REnR Occitanie est la création à l'horizon 2030, de 6 800 mégawatts de nouvelles capacités de raccordement de sources de production d'énergie renouvelable (en plus des 11 100 mégawatts déjà raccordés ou prochainement raccordés).

Cette ambition est cohérente avec la dynamique régionale de développement des énergies renouvelables portée par la Région Occitanie pour 2030 transcrite dans REPOS (Région à énergie positive à l'horizon 2050) et avec les ambitions retenues par l'État dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

## Prévoir les évolutions du réseau électrique

Le S3REnR répond aux besoins suivants :

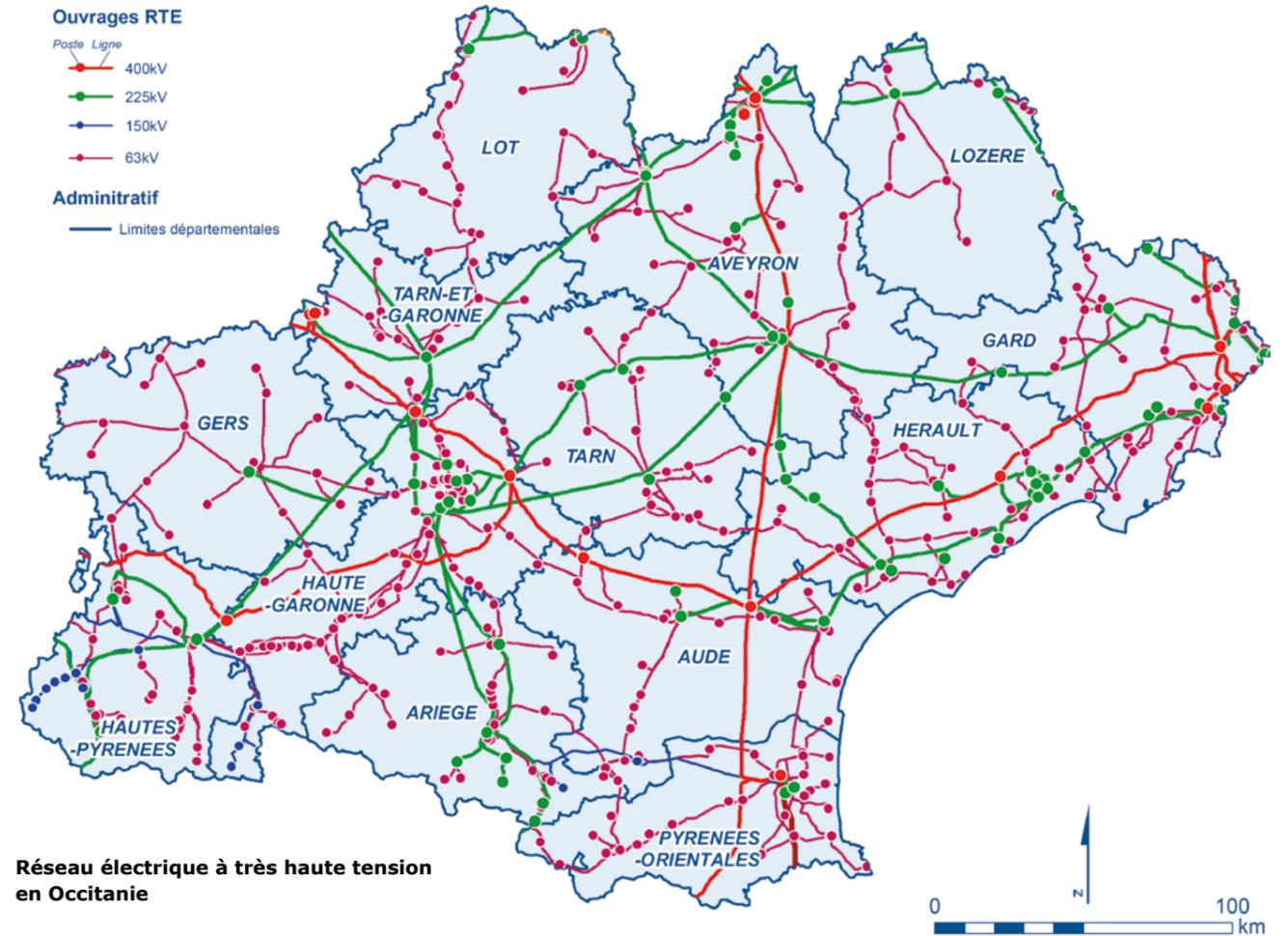
- ▶ Identifier les besoins de renforcement du réseau électrique et de création de nouvelles infrastructures ;
- ▶ Mettre à disposition des capacités de raccordement pour les énergies renouvelables ;
- ▶ Définir les modalités de financement et de mise en œuvre des travaux prévus sous réserve de la concrétisation de projets d'énergie renouvelable déclenchant le besoin.



## Adapter le réseau peut prendre différentes formes

Pendant la phase d'analyse, RTE s'attache à mettre en œuvre une progressivité des solutions :

1. Optimiser les infrastructures électriques existantes, grâce notamment à l'intégration de technologies numériques ;
2. Augmenter les capacités des postes ou lignes électriques existants ;
3. En dernier lieu, créer de nouveaux postes et de nouvelles lignes, en particulier dans certaines zones où le réseau est insuffisant ou moins présent.



## Le S3REnR Occitanie en chiffres

- ▶ Un investissement de **624 millions d'euros**
- ▶ Le renforcement de **235 km** de lignes électriques existantes
- ▶ L'installation d'une **centaine d'automates** numériques permettant d'optimiser le réseau électrique
- ▶ La construction de **13** postes électriques et l'extension de **6** postes électriques existants
- ▶ La construction de **235 km** de lignes électriques et la reconstruction de **35 km** de lignes existantes

La part de ces investissements correspondant à des créations d'ouvrages, soit plus de la moitié, sera prise en charge par les producteurs via le dispositif de la quote-part.

Pour la région Occitanie, la quote-part est estimée à ce stade à 61,5 k€ / MW<sup>1</sup>.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La quote-part est la participation financière à la charge de tout producteur d'énergie renouvelable souhaitant raccorder une installation supérieure à 250 kVA au réseau d'électricité. Il s'agit d'une contribution mutualisée régionalement.



Travaux de réhabilitation de ligne aérienne

1 : PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie - 2 : SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - 3 : REPOS : Région à énergie positive à l'horizon 2050 - 4 : PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial

1 : Hors solde financier des précédents schémas

# Participez à l'élaboration du S3REnR Occitanie !

## Pourquoi participer à la concertation ?

- Pour partager les enjeux liés à l'adaptation du réseau électrique en lien avec la transition énergétique,
- Pour prendre connaissance des projets d'aménagement du réseau électrique envisagés sur votre territoire,
- Pour exprimer vos attentes sur les modalités de mise en œuvre des projets envisagés dans le schéma.

## Comment participer à la concertation ?

Du 8 avril au 20 mai 2021, vous avez la possibilité de prendre connaissance du projet de schéma et de formuler vos observations et propositions.



### Consulter le projet de schéma

Le projet de schéma sera mis en ligne sur la plateforme de concertation.



### Echanger directement avec RTE

Pour prendre un rendez-vous téléphonique avec RTE : inscrivez-vous sur la plateforme de concertation ou appelez le 07 69 36 17 60.



### Donner son avis

Adressez vos contributions via la plateforme de concertation ou par courrier postal.

Les organismes\* pourront proposer un cahier d'acteur.



### Participer aux rencontres numériques

Deux rencontres numériques seront organisées le 8 avril et le 20 mai. Inscription sur la plateforme de concertation.

**Pour vous informer, vous inscrire ou vous exprimer, une plateforme numérique est à votre disposition :**

**[www.raccordement-enr-occitanie.fr](http://www.raccordement-enr-occitanie.fr)**

Informations disponibles sur le site à compter du 1er avril

**RTE publiera avant le début de la concertation, un avis d'information sur son site internet et dans la presse régionale. Cet avis précisera les modalités de participation à la concertation.**

Pour toute information sur la concertation, vous pouvez nous contacter :

Par mail : **[rte-s3renr-occitanie@rte-france.com](mailto:rte-s3renr-occitanie@rte-france.com)**

Par courrier : **Concertation S3REnR Occitanie  
RTE - Service concertation environnement tiers  
82 chemin des Courses - BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1**